

# Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

**Jeudi 7 Avril 2022**

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, Maire de la commune

**Membres présents** : Mme Nathalie BEDIER et Mme Laurence DAGUIN, Adjointes  
Mme Clarisse GADBIN, Mme Martine PIQUET, Mr Franck POIRIER,  
Mme Gaëlle PRIOUX, Mr Anthony SABIN

**Membres absents** :

**Membres excusés** : Mr Yves COURNE qui donne procuration à Mr Franck POIRIER  
Mme Solène GUERIN qui donne procuration à Mme Laurence DAGUIN  
Mr Julien LEBLANC qui donne procuration à Mme Nathalie BEDIER

**Secrétaire de séance** : Mr Anthony SABIN

**Ordre du jour** :

- \* Mise en œuvre de la Loi du 6 Août 2019 : transformation de la fonction publique
- \* Scolarisation école publique Saint Aignan sur Roë
- \* Plan Local d'Urbanisme Selle Craonnaise
- \* CAUE
- \* Compte de Gestion 2021
- \* Compte Administratif 2021
- \* Taux d'Imposition
- \* Budget 2022
- \* Garage
- \* Questions diverses

**Ouverture de la séance 20h30**

**Approbation du compte rendu de la réunion du 3 Mars 2022**

**Acceptée à l'unanimité**

**Mise en œuvre de la Loi du 6 Août 2019 : transformation de la fonction publique**

Pour un temps plein : 1607 heures + 7h journée de solidarité

**Accepté à l'unanimité**

### Scolarisation école publique Saint Aignan sur Roë

Les montants par enfant sont établis au niveau départemental. Ils ont été fixés comme suit :

- 430 € par élève scolarisé en primaire (4)
- 1409 € par élève scolarisé en maternelle (4)

Pour l'école publique, le montant est de 7 356 €

Accepté à l'unanimité

### Plan Local d'Urbanisme Selle Craonnaise

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Selle Craonnaise a été approuvé le 15 décembre 2016 et modifié le 17 juin 2021.

Par courrier du 22 Novembre 2021, le préfet a émis au titre du contrôle de légalité les observations portant essentiellement sur des erreurs matérielles de retranscription et des omissions. Il est donc proposé de procéder à la rectification des points relevés.

Accepté à l'unanimité

### CAUE

Reporté

### Compte de Gestion 2021

Mr le Maire a présenté le compte de gestion au conseil municipal.

Accepté à l'unanimité

### Compte Administratif 2021

Mr le Maire a présenté au conseil le résultat des comptes administratifs de la commune pour l'année 2021 et quitte la salle pour permettre le vote.

Accepté à l'unanimité

### Taux d'Imposition

Pas d'augmentation pour 2022, pour mémoire :

- La taxe foncière sur le bâti : 38.88 %
- La taxe foncière sur le non bâti : 39.27 %

Pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et logements vacants, le taux reste inchangé : 14.08 %

Accepté à l'unanimité

### Budget 2022

Le Maire présente au conseil ses propositions pour l'année 2022

- Fonctionnement : 371 338.96 €
- Investissement : 287 174.73 €

Accepté à l'unanimité

## Garage

En cours de négociation

## Questions diverses

Fin de séance 23h30